



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1283

19 avril 2017

- **La Trinitéenne Sandra Honoré souhaite un renforcement de l'État de droit en Haïti, avec la Minujusth**
- **Des organisations sociales rejettent déjà la nouvelle force onusienne, la Minujusth**
- **Plusieurs secteurs continuent d'exiger justice et « réparation exemplaire » en faveur des victimes du choléra**
- **Corruption : L'Unnoh scandalisée par des subventions inconsidérées accordées aux parlementaires**

>> La Trinitéenne Sandra Honoré souhaite un renforcement de l'État de droit en Haïti, avec la Minujusth

La nouvelle Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (Minujusth), qui sera déployée à partir du 16 octobre 2017 pour une période initiale de six mois, devra contribuer à un renforcement de l'État de droit dans la république caribéenne. C'est ce qu'a réaffirmé la représentante spéciale du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Haïti, la Trinitéenne Sandra Honoré. Déployée en Haïti depuis le 1er juin 2004, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), dont le mandat a été prolongé jusqu'au 15 octobre 2017, sera remplacée, après 13 années de présence dans le pays, par une autre mission de maintien de la paix, plus réduite, appelée Minujusth. Celle-ci entend aussi apporter un soutien opérationnel et technique à la Police Nationale d'Haïti (PNH), dans le cadre d'un plan de développement stratégique qui s'étend de 2017 à 2021, souligne S. Honoré. La Minujusth sera composée de 7 unités de police, qui seront opérationnelles dans 5 départements géographiques (non encore précisés à ce jour). Il y aura 295 policiers (soit une réduction de 2/3 du nombre actuel), dans les 10 départements géographiques. La Minujusth participera également à la

consolidation de la stabilisation dans le pays et au processus de durabilité des progrès. Ce qui inclut la PNH, le système judiciaire et le secteurs des droits humains. Cette situation exige un engagement renouvelé du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, au regard des multiples lacunes dont souffre le système judiciaire, et le respect des droits humains, estime le Conseil de sécurité de l'ONU. Cette nouvelle mission entend participer au développement de la Police Nationale d'Haïti, notamment dans la gestion et la transparence interne, l'augmentation du nombre de policiers par habitant et la présence des structures policières sur toute l'étendue du territoire national. En ce qui concerne le remplacement de la Minustah par la Minujusth, la transition - fruit d'une minutieuse planification sur une période de consolidation de 4 ans suivant un agenda adopté par le Conseil de sécurité en 2013 - se fera « de manière la plus fluide possible », relève S. Honoré. Selon elle, cette transition nécessite une responsabilité conjointe entre le gouvernement haïtien et les Nations Unies, pour coordonner les retraits, la réduction des effectifs et des tâches civiles de la Minustah.

>> Des organisations sociales rejettent déjà la nouvelle force onusienne, la Minujusth

Plusieurs organisations sociales expriment déjà leur rejet face à la mise en place prochaine de la nouvelle force de maintien de la paix en Haïti, la Minujusth. Cette nouvelle force devra remplacer, à partir du 16 octobre 2017, la Minustah, dont le mandat est prolongé jusqu'au 15 octobre 2017.

Cette force onusienne va échouer, comme la Minustah, qui, en 13 ans, a coûté près de 8 milliards de dollars américains au pays, sans donner de résultats, signale l'économiste Camille Chalmers, directeur de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA). De son

coté, la coordination du Mouvement démocratique populaire (MODEP) plaide en faveur de la désoccupation totale du pays et d'un processus d'indemnisation de toutes les victimes du choléra. Les constats de l'échec de la Minustah sont accablants, surtout sur les questions liées aux droits humains, à la corruption et à l'insécurité, souligne Guy Numa du MODEP. Le Collectif du 4 décembre 2013 prône la reconquête de la dignité nationale, dans la perspective du retrait progressif de la Minustah. « Ce qui est essentiel, c'est d'arriver à nous affirmer en tant que peuple indépendant, comme une nation souveraine, avec toutes les institutions régaliennes qu'elle devrait avoir », avance le coordonnateur du Collectif du 4 décembre 2013, Jean Robert Argant. Quelle force pourra remplacer la Minustah dans le pays ?, s'interroge-t-

il, tout en affirmant la nécessité de son départ. « Nous ne pouvons pas attribuer à la Police Nationale d'Haïti des fonctions militaires. Il nous faut, dans le pays, une force nationale à côté de la PNH. Plus vite on aura notre armée nationale, plus vite partira cette force étrangère de notre territoire », analyse le Collectif du 4 décembre 2013. Le départ de la Minustah est le résultat de 13 années de luttes (depuis 2004), souligne l'organisation Konbit ayisyen pou lojman altènatif (Kayla). Les Nations Unies ont occasionné un véritable génocide dans le pays avec l'introduction de la maladie du choléra dans le pays, tuant près de 10 000 personnes, rappelle Reyneld Sanon de KAYLA. Il dénonce également des exactions, dont des viols, commises par les agents de la Minustah sur des jeunes filles et garçons.

>> Plusieurs secteurs continuent d'exiger justice et « réparation exemplaire » en faveur des victimes du choléra

Cet appel est lancé dans un contexte où le Conseil de sécurité de l'ONU a officiellement annoncé, le 13 avril 2017, le départ de la Minustah. « La question des indemnisations et de l'éradication du choléra est dans l'attribution du Conseil de sécurité de l'ONU », déclare Me Mario Joseph, avocat du Bureau des avocats internationaux (BAI). Le départ de la Minustah devrait être accompagné d'un processus de « réparation exemplaire », par rapport aux crimes qu'a subis le pays durant les 13 années de présence de cette force, soutient, pour sa part, l'économiste Camille Charlmers de la PAPDA. Cette plateforme se déclare indignée par les promesses non tenues de l'ancien secrétaire général de l'ONU, le Sud-coréen Ban Ki-moon. Ce dernier s'était engagé à collecter 400 millions de dollars américains pour l'indemnisation et la réparation des victimes de choléra. « Jusqu'à présent, seulement 4% de ces fonds sont disponibles », signale la PAPDA. Avec toutes les ressources financières, matérielles et statistiques dont elles disposent, les Nations Unies devraient faire une intervention significative pour

éradiquer le choléra et indemniser les familles des victimes. La PAPDA appelle la population à la mobilisation pour exiger justice et réparation en faveur des victimes du choléra. Elle exhorte aussi le parlement haïtien à prendre une résolution pour exiger réparation pour les victimes, avant le départ de la Minustah. Lors d'une conférence de presse, tenue le 17 avril 2017, la représentante spéciale du secrétaire général de l'ONU, la Trinitéenne Sandra Honoré, a réaffirmé l'engagement des États membres en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières pour la nouvelle approche, visant à lutter contre le choléra. « La capacité des partenaires, pour contrôler la propagation du choléra, repose sur des ressources financières : à ce jour, seulement 14,2 millions de dollars sur 34,7 M demandés (...) ont été reçus. », indique un rapport du Bureau des Nations Unies pour l'aide humanitaire (Ocha en anglais), en date du 28 février 2017. De son apparition, en octobre 2010 jusqu'à aujourd'hui, l'épidémie du choléra a déjà tué plus de 10 000 personnes en Haïti.

>> Corruption : L'Unnoh scandalisée par des subventions inconsidérées accordées aux parlementaires

Ces subventions constituent « un crime politique et social » de la deuxième version du gouvernement tèt kale contre la population, qui croupit dans la misère, fustige le coordonnateur général de l'Union nationale des normaliennes et normaliens haïtiens (UNNOH), Josué Mérilien. A l'occasion de la période pascalle 2017, un million de gourdes a été accordé à chaque sénateur et 400 millions de gourdes à

chaque député, pendant que ces parlementaires se sont déjà accaparés de la majorité des ministères et des directions générales. L'UNNOH demande aux parlementaires de restituer l'argent reçu, qui pourrait servir, entre autres, à payer une partie des arriérés de traitements des enseignantes et enseignants, ainsi que des agents de la voirie et des places publiques.

A lire également:

- Santé : Le Mspp, en phase de collecte de données sur une affection de conjonctivite, depuis plusieurs semaines en Haïti (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21529>);
- Les savoirs locaux : un puissant levier pour le développement durable (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21505>);
- Le gouvernement rappelle les mairies à l'ordre concernant la perception de taxes et redevances locales (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article21478>).